



Erreurs répétées sur fiche de paie

Par Louisal

Bonjour,

Pendant plus d'un an j'ai travaillé pour un employeur qui chaque mois faisaient des erreurs sur la fiche de paie. Par exemple manque d'une partie du salaire, non prise en compte des tickets resto, long retard pour payer certaines primes, etc.. Ces erreurs avaient lieu de manière systématique et l'employeur les reparaient en me payant par acompte. Je ne travaille plus pour lui mais je viens de recevoir un courrier m'indiquant un trop perçu sur salaire. Si après vérification il a raison, ce trop perçu est une fois de plus liée à une mauvaise comptabilité. Ainsi ces erreurs à répétition peuvent-elles être un motif pour les attaquer en justice ?

Par Indigo

Bonjour Louisal,

Lorsque vous demandez :

"Ainsi ces erreurs à répétition peuvent-elles être un motif pour les attaquer en justice ? »

bien sûr que non et heureusement les juges seraient débordés.

Cordialement.